



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



Paris, le 25 mars 2013

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Bilan du contrôle technique 2012 :

### légère baisse des véhicules appelés à contre-visite

#### Un pourcentage plus bas de véhicules légers et utilitaires refusés au contrôle

En 2012, **22,65 millions de contrôles** de voitures particulières et véhicules utilitaires légers ont été effectués dans les 5 958 centres de contrôle agréés.

Le taux de prescription de contre-visites est de **20,96%**. Il est en légère diminution par rapport à 2011 (21,31%), que ce soit pour les voitures particulières (20,40% contre 20,76% en 2011), ou pour les véhicules utilitaires légers (24,54% contre 24,87% en 2011).

#### Les véhicules utilitaires légers (VUL) toujours sous surveillance

Comme l'an passé, près de **25%** des VUL présentés au contrôle technique ont nécessité une contre-visite. Le bilan montre à nouveau que les contre-visites sont en moyenne plus nombreuses pour les véhicules les plus anciens : le taux 2012 de contre-visites s'établit à 30,4% pour les véhicules utilitaires légers de onze ans et plus. Les utilisateurs de ces véhicules doivent donc se montrer plus vigilants quant à leur entretien car il y va de leur propre sécurité et de celle des autres usagers de la route.

#### Un contrôle de fiabilité portant sur 11 fonctions essentielles

Obligatoire pour les véhicules légers immatriculés depuis quatre ans dans l'année en cours, le contrôle 2012 a porté sur 130 points pouvant conduire à 435 altérations élémentaires, dont 191 soumises à prescription de contre-visite.

Ces altérations sont regroupées en 11 fonctions essentielles : identification (immatriculation), freinage, direction, visibilité (pare-brise, rétroviseurs), éclairage et signalisation, liaisons au sol (suspensions, pneumatiques), structure de la carrosserie, équipements (sièges, ceintures, avertisseur sonore), organes mécaniques, pollution et niveau sonore, gaz.

En 2012, les fonctions qui ont motivé le plus de contre-visites sont, comme les années précédentes, les liaisons au sol (10,25%, en augmentation par rapport à 2011 : 9,33%), l'éclairage et la signalisation (9,76%, en diminution par rapport à 2011 : 10,01%) et le freinage (6,2%, en diminution par rapport à 2011 : 6,6%). Les utilisateurs de véhicule de onze ans et plus doivent notamment porter une attention accrue à l'entretien de leur système de freinage car ce dispositif apparaît très sensible au vieillissement du véhicule.

### **Moins de véhicules lourds en interdiction de circuler**

En 2012, **1 167 359 véhicules lourds** (poids lourds et véhicules de transport en commun de personnes) ont été contrôlés dans les 417 installations agréées.

Les mises en contre-visite représentent **10,84%** des 1 068 483 visites techniques périodiques. Dans ce pourcentage, il faut distinguer les 7,75% de visites qui ont donné lieu à la prescription d'une contre-visite sans interdiction de circuler et les 3,09% qui ont abouti à une contre-visite assortie d'une interdiction de circuler.

Ce taux de mise en contre-visites est en baisse par rapport à 2011 (11,35%). Le taux de prescription de contre-visites varie sensiblement avec la catégorie de véhicules contrôlés. Il est de 10,29% pour les véhicules motorisés et de 12,08% pour les véhicules remorqués.

Obligatoire pour les véhicules de transport en commun immatriculés depuis six mois dans l'année en cours et pour les poids-lourds immatriculés depuis un an dans l'année en cours, le contrôle porte désormais sur 1 481 altérations élémentaires, dont 655 soumises à prescription de contre-visite (454 sans interdiction de circuler et 201 avec interdiction de circuler).

Les fonctions qui ont le plus motivé de mises en contre-visite pour les véhicules lourds sont le freinage (5,62%, en diminution par rapport à 2011 : 6,03%), le contrôle complémentaire pour les véhicules de transport de marchandises dangereuses (3,51%, en diminution par rapport à 2011 : 3,85%), les liaisons au sol (2,54%, en diminution par rapport à 2011 : 2,61%) et le contrôle complémentaire des véhicules de transport en commun de personnes (2,78%, en augmentation par rapport à 2011 : 2,61%).

Retrouvez les bilans du contrôle technique 2012 :

**Véhicules légers** : [http://www.utac-otc.com/fr/ctvl/bilan\\_annuel.asp](http://www.utac-otc.com/fr/ctvl/bilan_annuel.asp)

**Poids lourds** : [http://www.utac-otc.com/fr/ctpl/bilan\\_annuel.asp](http://www.utac-otc.com/fr/ctpl/bilan_annuel.asp)

#### **Contacts presse Sécurité routière :**

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Jean-Marie CHAUDRON : 01 40 81 80 69